



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/23/Add.1
17 juin 2004



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-troisième réunion
Genève, 5- 9 juillet 2004

Addendum

AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUD DE L'ANNEE 2004

Ajouter, à la page 3, les paragraphes 6 à 11 suivants.

ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL

Préparation du programme de pays/plan de gestion de frigorigènes pour le Bhoutan

6. Après la distribution des documents aux membres du Comité exécutif, le PNUE a fait part au Secrétariat du fonds de la ratification imminente du Protocole de Montréal par le Bhoutan et a sollicité la possibilité de soumettre à l'examen du Comité exécutif à sa 43^e réunion la préparation du programme de pays/plan de gestion de frigorigènes de ce pays.

7. Compte tenu du temps limité restant pour respecter les objectifs de l'année 2005 du Protocole de Montréal, étant donné le besoin de commencer les enquêtes de pays afin de déterminer le niveau de consommation des SAO, de fournir une assistance technique au gouvernement afin de rédiger un avant-projet pertinent de mesures législatives concernant les SAO, notamment un système d'autorisation, d'élaborer une stratégie et un plan d'action d'élimination des SAO, y compris un projet de plan de gestion de frigorigènes, le Secrétariat a accepté, à titre exceptionnel, de donner suite à la proposition tardive soumise pour le Bhoutan.

8. La proposition de projet, soumise conjointement par le PNUD et le PNUE, comprend les éléments suivants :

- (a) Préparation du programme de pays/plan de gestion de frigorigènes du Bhoutan pour le PNUE, pour un montant de 45 000 \$US ;

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

- (b) Préparation des éléments d'investissement du plan de gestion de frigorigènes pour le PNUD pour un montant de 15 000 \$US ;
- (c) Et démarrage de la mise en place d'un Bureau de l'ozone (renforcement des institutions) pour le PNUE pour un montant de 40 000 \$US.

Observations du Secrétariat

9. Les plans d'activités du PNUD et du PNUE, de l'année 2004, ratifiés par le Comité exécutif à sa 42^e réunion (respectivement par les Décisions 42/28 et 42/29) ne comprennent pas d'activités d'élimination de SAO pour le Bhoutan.

10. Il est précisé dans la proposition de projet que le PNUE estime que le Bhoutan est en train de finaliser le processus de ratification du Protocole de Montréal ; les documents nécessaires seront soumis à l'examen du Parlement du Bhoutan le 28 juin 2004. Au moment de l'examen de cette proposition de projet, le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au PNUE d'indiquer l'état d'avancement de la ratification du Protocole de Montréal par le gouvernement du Bhoutan.

Recommandation du Secrétariat

11. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner l'approbation de la proposition de projet ci-dessus pour le PNUD à la lumière de l'avis qui sera fourni sur le statut de la ratification du Protocole de Montréal par le Bhoutan. Si les propositions sont approuvées, le Comité exécutif pourrait aussi demander au PNUD d'amender en conséquence son plan d'activités de l'année 2004.
